

Mars 1992

## RAPPORT : 3e SESSION SPECIALE DU PNUE

### 1. Introduction

Du 3 au 5 février 1992 a eu lieu à Nairobi la troisième session spéciale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

La tenue de cette séance spéciale a été décidée par le Conseil d'administration, à sa 16e session ordinaire, pour discuter de trois rapports susceptibles d'être envoyés à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED).

Les doutes quant à la nécessité de convoquer, à cette fin, une session spéciale avant la CNUED ont été confirmés. En effet, la distribution tardive des documents, à l'exception de celui sur la désertification, n'a pas permis d'avoir une discussion approfondie sur ces rapports.

Les débats ont ainsi été caractérisés par des interventions très peu pertinentes, générales et portant souvent sur des sujets non inclus dans l'ordre du jour. Le Président de la session a laissé une grande marge de liberté aux délégations. Il est intéressant de constater que les délégations latino-américaines ont souligné leur regret quant au manque de discipline qui a caractérisé les discussions.

Néanmoins, un résultat concret d'une certaine importance a pu être atteint : sur proposition de l'Allemagne, le Comité des représentants permanents (CRP) a été chargé d'évaluer la gestion et l'organisation du PNUE et de faire des recommandations afin que ce dernier soit à même d'assurer les défis de l'après-CNUED (voir point 5).

Un motif de satisfaction du côté suisse : sa déclaration et ses interventions lui ont permis de se démarquer par rapport à la position de bas profil adoptée par la majorité des délégations. Afin de respecter la limite de temps, la Suisse a préparé deux versions de sa déclaration : une orale et une écrite.

Le message principal que la Suisse a voulu faire passer est qu'elle reconnaît au PNUE un rôle de premier plan qui devrait être renforcé davantage après la CNUED. Toutefois, le PNUE doit, par un effort de rationalisation, démontrer qu'il est à même d'assumer ce défi.

La délégation suisse était composée de M. l'Ambassadeur Kamer (Chef de délégation), ainsi que de M. le Ministre Leutert (suppléant du Chef de délégation, DOI), M. Chave (DDA), Mme Grundlehner (OFEFP), M. Lazzarotto (DOI), M. Dubler et Mme Seydoux (Ambassade, Nairobi).



## 2. Points à l'ordre du jour

Les trois points à l'ordre du jour étaient les suivants : examen du rapport de synthèse sur l'état de l'environnement; plan d'action pour combattre la désertification et son financement; examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale. Cependant, le Président a permis aux délégations de se prononcer également sur un point d'actualité qui ne figurait pas à l'ordre du jour, à savoir l'étude sur la gestion et l'organisation du PNUE.

### 3. Examen du rapport de synthèse sur l'état de l'environnement

Suite à une décision de la 15e session du Conseil d'administration, le Directeur exécutif a préparé un rapport analytique sur les changements de l'environnement mondial depuis 1972. Bien qu'aux yeux de plusieurs délégations cette question était celle qui avait justifié la tenue de la session, une discussion véritable n'a pas eu lieu en raison de la distribution tardive du rapport. Le fait que les versions traduites n'ont été disponibles que durant la session a donné lieu à des interventions très critiques de la part des pays latino-américains. On se rappelle que ces Etats s'étaient déjà opposés à la tenue de cette session lors de la 16e session ordinaire.

Par ailleurs, le Directeur exécutif, faute de temps, n'a pas pu donner suite à la résolution 16/15 du Conseil d'administration qui lui demandait d'accélérer la préparation du rapport exhaustif sur l'état de l'environnement. Ce rapport ne devrait être disponible qu'à la mi-octobre 1992. La Suisse a regretté que le rapport complet ne soit pas prêt pour la CNUED.

Décisions : le Directeur exécutif, par l'intermédiaire de M. Strong, est prié d'attirer l'attention de la CNUED sur le rapport analytique. La même décision demande un engagement accru de la communauté internationale, en vue de réparer les dégâts écologiques causés par la guerre du Golfe.

### 4. Plan d'action pour combattre la désertification

Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration son rapport sur le Plan d'action des Nations Unies pour combattre la désertification, rapport qui lui avait été demandé lors de la 16ème session. Ce rapport avait déjà été présenté en prélecture à la 8ème session du DESCON en septembre 1991, et était donc bien connu des membres du Conseil.

Ce rapport témoigne de l'évolution méthodologique positive du Plan, mais surtout de son échec - dans la mesure où son financement n'a jamais été assuré.

Sa présentation au Conseil a été pour les pays africains, frustrés du peu d'attention accordée, selon eux, par les pays donateurs à la question de la désertification, l'occasion de préparer le traitement de cette problématique par la 4ème session du PrepCom de la CNUED. Dans cet esprit, l'Angola, au nom du groupe Africain, avait saisi le CRP d'une proposition visant à l'établissement d'un nouveau fonds multilatéral pour le financement de la lutte contre la désertification, puis avait suggéré que ce dernier soit pris en charge par la GEF.

Lors des débats, la question du financement de la lutte contre la désertification fut donc centrale. Les pays donateurs, dont la Suisse, se sont rapidement déclarés opposés à la création d'un nouveau fonds, peu attractif et peu susceptible de susciter de nouvelles ressources. Le recours à la GEF ne leur paraissait pas plus acceptable.

Décision : la résolution finalement adoptée :

- réaffirme l'utilité d'un cadre multilatéral pour la coordination de la coopération internationale, tout en rappelant que l'essentiel reste la mise en oeuvre au plans local et national et régional;
- recommande aux Etats participant à la CNUED d'allouer à la lutte contre la désertification les ressources nécessaires, selon les estimations du PNUE;
- recommande aux Etats membres du GEF d'envisager favorablement l'inclusion de la lutte contre la désertification parmi les priorités du fonds;
- renvoie finalement le traitement de la question du financement à la 4ème session du PrepCom de la CNUED.

Ces résultats correspondent aux objectifs de la délégation, en particulier dans la mesure où la recommandation faite à la GEF n'a rien de contraignant, et où l'Agenda 21 est le cadre approprié pour tenter de discuter de la problématique, le plus possible en relation avec les autres domaines fondamentaux du développement et de l'action en faveur de la sauvegarde de l'écosystème planétaire.

##### 5. Examen du rapport d'ensemble sur la suite donnée aux résolutions 42/186, 42/187

Suite à la résolution 44/227 de l'Assemblée générale, un rapport a été préparé fournissant une vue d'ensemble sur les initiatives prises par les Etats et les organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission mondiale de l'environnement et du développement et de l'étude des perspectives en matière d'environnement, relatives au développement durable. Le rapport donne des indications intéressantes quant aux progrès réalisés dans un certain nombre de pays en vue d'un développement durable.

Décisions : le Secrétaire général de la CNUED est prié de transmettre ledit rapport à la Conférence par le biais de son Comité préparatoire.

Consécutivement à une initiative allemande, par la même décision, le CRP est invité à préparer des propositions visant à améliorer l'efficacité du PNUE, conformément aux résultats de la CNUED et de la 47e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le but de l'exercice est de donner une suite à l'étude de gestion (voir point suivant) et surtout d'établir au plus vite un cadre d'analyse et de discussion qui permettra de tirer les conséquences pour les activités du PNUE de l'après-Rio. La délégation Suisse, soulignant la nécessité d'une intégration appropriée des décisions de la CNUED avec le rôle futur du PNUE, s'est associée à cette proposition. Elle a dû néanmoins intervenir pour relativiser l'importance attribuée à l'étude de gestion réalisée.

## 6. Etude sur la gestion et l'organisation du PNUE

Le Conseil d'administration, à sa 16e session, a demandé au Directeur exécutif qu'une évaluation externe soit menée sur la gestion et l'organisation du PNUE. Le cabinet d'experts-conseil anglais choisi pour mener cette étude a pu respecter les délais prévus, et il a donc été possible de recevoir un résumé de l'étude deux semaines avant la séance : le rapport complet a été disponible durant la séance.

Les jours précédents la session, le résumé du rapport avait été discuté dans le cadre du CRP : il était ressorti de cette discussion que beaucoup de pays, parmi lesquels la Suisse, n'étaient pas tout à fait satisfaits du travail accompli. En particulier, le rapport n'avait pas répondu à toutes les attentes du Conseil d'administration qui, pour cette première étude, demandait une évaluation du fonctionnement du PNUE sous l'angle de son organisation et de sa gestion. Or, ces questions n'ont pas reçu l'attention attendue et le résumé du rapport contient des questions politiques, institutionnelles et programmatiques, relatives au système des Nations Unies dans son ensemble qui n'auraient pas dû être traitées dans cette première phase. La Suisse, la France, l'Inde et les pays latino-américains se sont exprimés en ce sens. Les autres délégations qui sont intervenues sur ce point se sont félicitées du rapport. Le Japon s'est même rallié aux appréciations du rapport quant à la gestion-Tolba du PNUE. Cette appréciation se comprend mieux à la lecture du texte complet de l'étude de gestion, dont le contenu n'est que très partiellement reproduit dans le résumé qui fut le document de travail pour la plupart des délégations lors de la séance spéciale. La Suisse, a demandé que la deuxième phase de l'étude comble les lacunes identifiées dans la première. L'attitude des pays industrialisés sur ce point (sauf la France) a été décevante. En effet, un des problèmes de gestion qu'on rencontre et qui ne fut pas mentionné est que le CPR est, à quelques exceptions près, systématiquement ignoré par le Directeur exécutif : preuve en est que ce dernier n'a pas pris en considération les propositions de modification du mandat pour l'étude suggérées par le CRP.

Il faudra néanmoins étudier avec attention les propositions formulées dans l'étude complète qui contiennent des points intéressants comme ceux relatifs à la délégation d'autorité et au contrôle financier. Cette question sera reprise à la 17e session ordinaire du Conseil d'administration.

## 7. Autres questions

La Suède a annoncé qu'elle proposera au 4e PrepCom de la CNUED de tenir, en 1995, une Conférence des Nations Unies sur les transports.

Deux propositions, concernant respectivement l'élaboration d'indicateurs pour l'état de l'environnement et un rapport de l'UICN, du PNUE et du WWF, n'ont pas dépassé l'écueil du Groupe de négociation informel.

Déclaration de la Suisse à la Session extraordinaire du  
PNUE, 3-5 février 1992

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur exécutif,  
chers collègues,

Il y a vingt ans déjà, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm mettait en lumière l'ampleur de la dégradation de l'état de l'environnement ainsi que la complexité et la dimension globale du problème.

Nous saluons la publication du rapport analytique du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement mondial 1972-1992, tout en regrettant sa distribution tardive. Ce rapport ne donne pas seulement une vue d'ensemble sur l'évolution de l'état de l'environnement depuis la Conférence de Stockholm, mais semble confirmer malheureusement sa dégradation croissante et cela malgré les efforts déployés. Il est donc indispensable d'intensifier davantage les activités dans ce domaine par une approche préventive et de précaution.

Monsieur le Président, il aurait été souhaitable, selon la décision spécifique de la 16e session du Conseil d'administration, de transmettre à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) le rapport complet. Ayant pris note des difficultés que le Directeur exécutif semble rencontrer, nous déplorons l'absence du document exhaustif pour la Conférence de Rio.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de passer au problème de la désertification.

Mon gouvernement est convaincu de l'utilité d'un cadre global et multilatéral dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres. A ce titre, nous avons accueilli avec satisfaction le Plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification dès sa création en 1977.

- 2 -

Je tiens à remercier le Directeur exécutif ainsi que le personnel du PNUE pour la rédaction de son rapport de synthèse sur la désertification. Ce rapport reflète de façon appropriée tant la progression inquiétante des zones soumises à la dégradation des terres que les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies.

Près de quinze ans d'expérience nous contraignent à une certaine relativisation : les approches trop technocratiques, verticales et "top-down oriented", n'ont pas atteints les résultats espérés. Les populations concernées doivent impérativement être impliquées.

Ensuite, nous sommes d'avis que l'efficacité et l'utilité du Plan d'action des Nations Unies seraient considérablement augmentée par le renforcement du Centre d'activité de programme - Désertification du PNUE. Le souhait de la Suisse est de voir l'institution acquérir le statut de centre d'excellence en matière d'environnement. Cela signifie en particulier que le Centre d'activité de programme et le DESCON devraient tous deux voir leur niveau d'expertise amélioré. Ils pourraient alors jouer un rôle central et fondamental dans le domaine du conseil et de l'évaluation.

La question de la dégradation des terres est l'un des sujets importants sur lesquels l'UNCED doit se pencher. A ce titre, les besoins financiers de ce programme seront chiffrés, et des modalités de financement seront fixées. Ce cadre spécifique nous semble être approprié, tant pour la réaffirmation des objectifs fondamentaux du Plan d'action des Nations Unies que pour l'harmonisation de ceux-ci avec les objectifs définis dans les problématiques adjacentes, telle l'agriculture durable.

Monsieur le Président, la délégation suisse a pris note du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions 42/186, 42/187 et 44/227 de l'Assemblée générale. Ce rapport signale de nombreuses lacunes, notamment aux niveaux législatif, institutionnel et de la planification, tout particulièrement dans les pays en développement. Dans ce contexte, le rapport peut aider à harmoniser les différents aspects de la coopération au développement. Par ailleurs, le rapport fournit des renseignements intéressants sur les activités nouvelles entreprises par un certain nombre d'Etats, susceptibles d'inspirer les politiques d'autres pays. C'est pour cette raison que sa distribution devrait être assurée dans le plus de Ministères possibles.

L'attention accrue consacrée par les organes des Nations Unies aux questions d'environnement est très prometteuse. En revanche les débats au PrepCom montrent bien qu'il existe des tendances centrifuges visant à mettre sur pied de nouvelles structures pour chaque problématique. De l'avis du gouvernement suisse, il est indispensable d'éviter une dispersion des activités, qui par ailleurs risquerait d'être un obstacle à la mobilisation de fonds supplémentaires. Une organisation ayant l'expérience et le dynamisme du PNUE est bien placée pour affronter les défis de l'après-UNCED.

- 4 -

Cela m'amène, Monsieur le Président, à aborder un sujet important, soit l'étude de la gestion et de l'organisation du PNUE. A ce sujet, nous précisons que seul le résumé du rapport fait l'objet de nos remarques, en raison de la distribution tardive du document final. La décision 16/6 du Conseil d'administration demandait, pour la première étude, une évaluation du fonctionnement du PNUE sous l'angle de son organisation et de sa gestion. Nous estimons que le rapport présenté ne reflète pas tout à fait les intentions du Conseil d'administration en se préoccupant de questions politiques. Certaines propositions contenues dans cette partie dépassent le mandat formulé par le Conseil d'administration. Je me réfère par exemple à celles relatives à la coordination au sein du système des Nations Unies, aux priorités pour le programme du PNUE ou encore au déroulement de l'UNCED.

Ce rapport aurait pu traiter de la question de la rationalisation des dépenses actuelles. Or, il se limite à souligner la nécessité d'augmenter les contributions et les capacités en personnel. Par contre, un certain nombre d'idées semblent fort intéressantes, notamment celles relatives au groupe de gestion pour soutenir le Directeur exécutif, à la délégation d'autorité, au contrôle financier et aux trois assistants du Directeur exécutif. Ces idées méritent une analyse plus approfondie.

Nous prions le Conseil d'administration de demander au Directeur exécutif que la deuxième étude, dont la décision du Conseil fait également l'objet, complète la première.

En se référant au paragraphe 709 du rapport, la délégation suisse invite le Conseil à demander au Directeur exécutif à se prononcer sur la suite qu'il entend lui donner.

Je vous remercie de votre attention.



Déclaration de la Suisse à la Session extraordinaire du  
PNUE, 3-5 février 1992

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur exécutif,  
chers collègues,

Il y a vingt ans déjà, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm mettait en lumière l'ampleur de la dégradation de l'état de l'environnement et soulignait la nécessité d'un engagement concret de la communauté internationale tenant compte de la complexité et de la dimension globale du problème. Nous saluons la publication du rapport analytique du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement mondial 1972-1992, tout en regrettant sa distribution tardive. Ce rapport ne donne pas seulement une vue d'ensemble sur l'évolution de l'état de l'environnement depuis la Conférence de Stockholm, mais semble confirmer malheureusement sa dégradation croissante et cela malgré les efforts déployés. Il est donc indispensable d'intensifier davantage les activités dans ce domaine par une approche préventive et de précaution.

Monsieur le Président, afin de fournir à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) des informations plus complètes sur ce sujet, il aurait été souhaitable, selon la décision spécifique de la 16e session du Conseil d'administration, de lui transmettre le rapport complet. Ayant pris note des difficultés que le Directeur exécutif semble rencontrer, nous déplorons l'absence du document exhaustif pour la Conférence de Rio.

Les propositions de décision présentées sur la base des documents disponibles identifient, à juste titre, des domaines cruciaux, notamment la volonté politique, les modes de production et de consommation, le financement des mesures proposées, en particulier celui du transfert de technologie. Toutefois, d'autres problèmes déjà identifiés dans d'autres enceintes devraient également être mentionnés, en particulier la question des structures politico-économiques.

La délégation suisse estime par ailleurs que ce n'est pas dans le contexte de cette session extraordinaire qu'il sera possible de formuler des propositions sur des actions et des buts précis dans des domaines très spécifiques. Ces questions sont déjà traitées dans le cadre du Comité Préparatoire (Prepcom) de l' UNCED et par des réunions d'experts en vue de l' UNCED.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de passer au problème de la désertification.

La Suisse a de longue date témoigné d'un intérêt soutenu pour la question de la lutte contre la désertification. Notre agence gouvernementale de coopération au développement, en particulier, s'est attachée à cette problématique d'autant plus rapidement et sérieusement que le développement agricole est l'une de ses préoccupations. C'est à ce titre que nous avons accueilli avec satisfaction le remplacement progressif du concept de désertification par le concept de dégradation des terres.

Par ailleurs, mon gouvernement est convaincu de l'utilité d'un cadre global et multilatéral dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres, qui puisse d'une part contribuer à la valorisation des expériences faites aux niveaux local et national, et qui d'autre part facilite l'intégration des aspects de la gestion des zones sèches dans les politiques et les stratégies de développement internationales. A ce titre, nous avons accueilli avec satisfaction le Plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification dès sa création en 1977. Mon gouvernement a aussi participé activement aux travaux du DESCON dès 1978; c'est dans ce contexte que nous avons pu prendre connaissance du rapport sur l'état de la désertification et de la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies, lors de la huitième et dernière session du DESCON, à Genève en septembre dernier.

Je tiens à remercier le Directeur exécutif ainsi que le personnel du PNUE pour la rédaction de son rapport de synthèse sur la désertification. Ce rapport reflète de façon appropriée tant la progression inquiétante des zones soumises à la dégradation des terres que les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies.

Cette situation peu encourageante appelle les commentaires suivants :

Tout d'abord, si la Suisse reste persuadée qu'un cadre de référence multilatéral reste indispensable pour structurer les approches de la lutte contre la dégradation des terres, près de quinze ans d'expérience nous contraignent à une certaine relativisation : les approches trop technocratiques, verticales et "top-down oriented", n'ont

pas atteints les résultats espérés. Ainsi que le suggère le Plan d'action des Nations Unies lui-même, les populations concernées doivent impérativement être impliquées dans l'élaboration des stratégies de lutte aux échelles locales et nationales, pour la conception, par exemple, des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification.

Ensuite, nous sommes d'avis que l'efficacité et l'utilité du Plan d'action des Nations Unies seraient considérablement augmentées par le renforcement du Centre d'activité de programme - Désertification du PNUE. Le souhait de la Suisse est de voir l'institution acquérir le statut de centre d'excellence en matière d'environnement. Cela signifie en particulier que le Centre d'activité de programme et le DESCON devraient tous deux voir leur niveau d'expertise amélioré. Ils pourraient alors jouer un rôle central et fondamental dans le domaine du conseil et de l'évaluation.

Enfin, la Suisse est pleinement consciente des grandes difficultés qu'il y a à financer les différents éléments de la lutte contre la dégradation des terres. Nous tenons à rappeler que la question de la dégradation des terres est l'un des sujets importants sur lesquels l'UNCED doit se pencher, et qu'elle constitue l'un des volets de l'Agenda 21. A ce titre, les besoins financiers de ce programme seront chiffrés, et des modalités de financement seront fixées. Ce cadre spécifique nous semble être approprié, tant pour la réaffirmation des objectifs fondamentaux du Plan d'action des Nations Unies que pour l'harmonisation de ceux-ci avec les objectifs définis dans les problématiques adjacentes, telle l'agriculture durable.

Monsieur le Président, la délégation suisse a pris note du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions 42/186, 42/187 et 44/227 de l'Assemblée générale. Le rapport reflète bien les progrès enregistrés aux niveaux national et international dans la mise en oeuvre de ces résolutions. Nous nous réjouissons notamment des évolutions positives dans des domaines tels que l'utilisation d'instruments économiques et l'évaluation de l'impact environnemental. Néanmoins, ce rapport signale de nombreuses lacunes, notamment aux niveaux législatif, institutionnel et de la planification, tout particulièrement dans les pays en développement. Dans ce contexte, le rapport peut aider à harmoniser les différents aspects de la coopération au développement, tant au niveau bilatérale que multilatérale. Par ailleurs, le rapport fournit des renseignements intéressants sur les activités nouvelles entreprises par un certain nombre d'Etats, susceptibles d'inspirer les politiques d'autres pays. C'est pour cette raison que sa distribution devrait être assurée dans le plus de Ministères possibles.

L'attention accrue consacrée par les organes des Nations Unies aux questions d'environnement est très prometteuse. Nous sommes néanmoins convaincus que beaucoup reste à faire pour améliorer la coordination de ces activités. Les débats au PrepCom montrent bien qu'il existe des tendances centrifuges visant à mettre sur pied de nouvelles structures pour chaque problématique. De l'avis du gouvernement suisse, il est important d'éviter une dispersion des activités, qui par ailleurs risquerait d'être un obstacle à la mobilisation de fonds supplémentaires, indispensables pour la réalisation d'un programme global ambitieux. Dans cette optique, une organisation ayant l'expérience et le

dynamisme du PNUE est bien placée pour affronter les défis de l'après-UNCED.

Cela m'amène, Monsieur le Président, à aborder un sujet important, soit l'étude de la gestion et de l'organisation du PNUE. A ce sujet, nous précisons que seul le résumé du rapport fait l'objet de nos remarques, en raison de la distribution tardive du document final. La résolution 16/6 du Conseil d'administration demandait, pour la première étude, une évaluation du fonctionnement du PNUE sous l'angle de son organisation et de sa gestion. Nous estimons que le rapport présenté ne reflète pas tout à fait les intentions du Conseil d'administration en se préoccupant de questions politiques. S'il est vrai que le paragraphe 4 b) de la résolution laisse une certaine marge pour des analyses plus larges, il nous semble que le rapport n'est pas équilibré et ne fournit pas toutes les informations souhaitées, notamment dans sa première partie lorsque les questions institutionnelles, de la coordination et du programme sont abordées. Certaines propositions contenues dans cette partie dépassent le mandat formulé par le Conseil d'administration. Je me réfère par exemple à celles relatives à la coordination au sein du système des Nations Unies, aux priorités pour le programme du PNUE ou encore au déroulement de l'UNCED.

- 7 -

Ce rapport aurait pu traiter de la question de la rationalisation des dépenses actuelles. Or, il se limite au contraire à souligner la nécessité d'augmenter les contributions et les capacités en personnel. Par contre, un certain nombre d'idées semblent fort intéressantes, notamment celles relatives au groupe de gestion pour soutenir le Directeur exécutif, à la délégation d'autorité, au contrôle financier et aux trois assistants du Directeur exécutif. Ces idées méritent une analyse plus approfondie.

Nous prions le Conseil d'administration de demander au Directeur exécutif que la deuxième étude, dont la décision du Conseil fait également l'objet, complète la première.

En se référant au paragraphe 709 du rapport, la délégation suisse invite le Conseil à demander au Directeur exécutif à se prononcer sur la suite qu'il entend lui donner.

Je vous remercie de votre attention.

Geht an:

Schweizerische Botschaften in

BA Polizeiwesen
E 27. MRZ. 1992
V. 50. 100

Abidjan, Athen, Belgrad, Bonn, Brüssel, Budapest, Dakar, Den Haag, Helsinki, Kairo, Kopenhagen, Lissabon, London, Madrid, Mexico, Moskau, New Delhi, Oslo, Ottawa, Paris, Prag, Rom, Stockholm, Warschau, Wien, Washington.

Missionen, Delegationen und Ständige Vertreter in

Paris (OECD), Paris (UNESCO), Brüssel, Strassburg, Genf, New York, Wien

- EDA
- Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
  - Direktion für Völkerrecht
  - Politische Abteilung I
  - Politische Abteilung II
  - Integrationsbüro
- EDI
- Bundesamt für Kulturpflege
  - Bundesamt für Gesundheitswesen
  - Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
  - Bundesamt für Bildung und Wissenschaft
  - Schweizerische Meteorologische Anstalt, Zürich
  - Eidg. Anstalt für das forstliche Versuchswesen, Birmensdorf
  - Eidg. Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz, Dübendorf
  - Institut du génie de l'environnement d'EPFL, Lausanne-Ecublens
- EJPD
- Bundesamt für Justiz
  - Bundesamt für Polizeiwesen
  - Bundesamt für Raumplanung
- EMD
- Zentralstelle für Gesamtverteidigung
- EFD
- Eidg. Finanzverwaltung
- EVD
- Bundesamt für Aussenwirtschaft
  - Bundesamt für Landwirtschaft
  - Bundesamt für Veterinärwesen
  - Bundesamt für Wohnungswesen
  - Forschungsanstalt für Agrikulturchemie und Umwelthygiene, Liebefeld
- EVED
- Bundesamt für Verkehr
  - Bundesamt für Wasserwirtschaft
  - Bundesamt für Energiewirtschaft





SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à N a i r o b i

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

Datum  
Date

715.1.11(1.0)-SF 23.3.1992

Gegenstand / Objet Rapport de la délégation suisse sur la Session  
extraordinaire du PNUE, Nairobi, 3-5 février 1992

Je vous fais parvenir en annexe le rapport de la délégation suisse concernant la session spéciale mentionnée en exergue. Les versions écrites et orales de la déclaration suisse sont également annexées.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

A. Kamer

Annexe ment.